

## Réunion de conseil d'école du mardi 16 mars 2021

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance :

### Présents :

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Enseignant·e·s                     | Mme Anne Samson, Mme Morgane Mauger, Mme Perrine Garcia, Mme Hélène Baudeau, M. François Tranchant, M. Nolwen Chupin, M. Pierre-Yves Feunteun |
| Municipalité                       | Mme Denis Debelle   |
| Représentants des parents d'élèves | Mme Lucie Avril, Mme Sabrina Lehain, Mme Abigail Bulot, Mme Julie Chateau   |
| APE « La Vallée des enfants »      | Mme Sabrina Lehain  |

**Excusé·e·s :** Mme Adeline Hervé (présidente de L'APE), M. Nicolas Sionneau (IEN), RASED de Bonnétable, M. Jean-Michel Royer, Mme Élodie Charon, M. Matthieu Csatho

Afin de respecter le protocole sanitaire, le conseil d'école s'est déroulé sous forme hybride (en présentiel et visioconférence).

### 1- Vie scolaire

#### 1.1- effectifs et inscriptions

La campagne des prévisions des effectifs pour l'année scolaire 2021-2022 a eu lieu au mois de novembre.

Les prévisions sont de 132 élèves. Cela fait une différence de -2 par rapport à l'effectif actuel de 134 :

- 13 arrivées (prévisionnel de -1 par rapport aux naissances domiciliées 2018)
- 15 départs.

Nous sommes actuellement à 134 (une arrivée / un départ depuis le début de l'année)

Pour rappel, les naissances domiciliées 2017 étaient au nombre de 26 et il y a eu 22 arrivées. Il faut donc espérer que les prévisions seront exactes.

Il y a 16 naissances domiciliées en 2019 pour un départ de 16 élèves. Cela laisse envisager une baisse d'effectifs.

Nous étions sur une 1ère liste d'école sous surveillance puis nous n'y étions plus.

Il faudrait, pour l'année prochaine, d'une part, revoir si l'inscription des TPS est possible (cela sera utile pour l'année n+2) et d'autre part avancer la campagne des inscriptions de manière à avoir des prévisions d'effectifs précises plus tôt à donner au cas où.

#### 1.2- protocole sanitaire

##### Bilan utilisation « Pocket'mask » :

L'école (coopérative scolaire) a acheté et donné à chaque élève de l'élémentaire 2 « Pocket'mask » pour faciliter l'hygiène et l'utilisation des masques (utilisation rendue obligatoire par le protocole sanitaire de la fin du mois d'octobre).

Ces « pocket'mask » ont été bien utilisées au départ pour plusieurs raisons :

- Il y avait beaucoup de masques en tissu et peu de masques chirurgicaux.
- Une tolérance était admise sur la cour d'école pour les jeux « sportifs ».
- Les enfants pouvaient enlever leur masque pendant le repas.

Ces « pocket'mask » sont beaucoup moins utilisées actuellement suite au renforcement du protocole au mois de janvier :

- masque de catégorie 1 donc beaucoup plus de masques jetables
- plus de tolérance pendant les récréations
- Les enfants doivent garder leur masque à la cantine.

## Protocole renforcé du mois de janvier ( et impacts sur le fonctionnement de l'école) :

### - Salle de motricité :

Il n'y a plus de salle de motricité puisqu'elle a été transformée en réfectoire pour permettre de maintenir les horaires des services de restauration. Les classes maternelles, qui pouvaient continuer à faire de la motricité, ne peuvent plus faire motricité dans la salle. Les interventions « musique » avec la Dumiste de l'école de musique intercommunale se déroulent désormais dans les salles des classes concernées.

L'EPS pour les élémentaires ne peut se faire qu'en extérieur.

### - Non-brassage strict des groupes :

À l'élémentaire, les élèves de la classe de CP et les élèves de CM1-CM2 entrent désormais directement en classe par les issues de secours.

Le passage aux toilettes est fait par classe et les classes ne sont pas mélangées (utilisation des deux cours)

Le non-brassage est plus délicat le soir dans les couloirs.

À la maternelle, le non-brassage est respecté lors du temps de classe et du repas (groupes séparés dans la salle d'Arts plastiques, fermeture de l'atelier entre les deux classes, les maîtresses changent de classe l'après-midi, pas les élèves). Il ne l'est pas sur les temps de récréation, de sieste.

### - Port du masque de catégorie 1 :

Beaucoup de familles sont passées au masque jetable.

### - Tests salivaires :

Dans l'optique de renforcer encore la politique de dépistage et suite à l'avis de la Haute autorité de santé, des **tests salivaires RT-PCR** sont déployés en milieu scolaire, dès le retour des vacances d'hiver.

Ils sont réservés en priorité aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, pour qui les prélèvements nasopharyngés peuvent être plus difficiles. Des tests peuvent également être réalisés dans des collèges et lycées, dans le cadre d'études épidémiologiques. Ils sont dans tous les cas proposés sur la base du volontariat, et sur autorisation parentale. Les personnels des écoles et établissements au sein desquels se déroule la campagne de tests salivaires ont la possibilité de se faire tester.

Afin d'assurer au mieux la surveillance épidémique et rompre au plus vite les chaînes de contamination, un objectif de 300 000 tests salivaires par semaine est prévu à partir de la mi-mars.

**Pour accompagner cette politique de dépistage et venir en appui aux équipes qui réalisent les tests, 1700 médiateurs "lutte anti-covid" sont recrutés.**

Dans l'Académie de Nantes, une campagne de recrutement de 98 médiateurs LAC (Médiateurs Lutte Anti COVID) a lieu.

Le déploiement se fait sur des écoles désignées. Il a commencé la semaine dernière (2 écoles nantaises en Loire-Atlantique, 2 écoles en Maine-et-Loire, 1 école en Mayenne et deux écoles en Sarthe (Sablé et Le Mans). Le but n'est pas de procéder à un dépistage généralisé mais de cibler les zones où le virus circule le plus. D'autres écoles sont testées cette semaine.

### 1. 1.3- projet d'école

Le projet est en cours de rédaction. Les différents axes de développement retenus pour l'élaboration du prochain projet sont les suivants :

- assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève (priorité partagée sur le département)
- instaurer un climat scolaire positif, propice au « vivre et apprendre ensemble » (priorité commune au réseau du secteur de collège)

Une dernière priorité spécifique à l'école reste à déterminer. Elle pourrait avoir un lien avec le numérique.

### 1.4- projets et évènements passés ou à venir

- Conseil municipal jeune :

Le Conseil municipal jeune a pour but d'entendre la voix des jeunes Torcéens.

Les élections ont eu lieu dimanche et 9 enfants dont 5 CM1-CM2 de l'école ont été élus. Le taux de participation a été de 66 %.

Un projet a été mené en lien avec la municipalité dans les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2. Différentes interventions et activités ont été programmées : explication du processus électoral, visite de la Mairie et du bureau de vote, élaboration des projets et professions de foi et réalisation des affiches pour la campagne électorale.

- annulation des séances de natation

- annulation du projet en lien avec le théâtre Épidaure de Bouloire (pas de représentation décentralisée du spectacle de Mathieu Barbance « Né quelque part »

- annulation / report de l'intervention MAE pour les maternelles et CP

- Projet musique avec intervention de la DUMISTE Virginie Duong toujours en cours mais il n'y aura pas de représentation. Une trace sous forme de carnet de voyage sera faite dans les classes.

- Les 4 classes élémentaires ont été retenues sur un appel à projet ENS (Espace Naturel Sensible).

Chaque classe bénéficiera de 3 demi-journées d'intervention de la LPO (2 ateliers sur l'école + visite de La Belle Inutile à Montfort-le-Gesnois). Les ateliers sont programmés les 15 et 16 avril, 20 et 21 mai puis la visite prévue les 3 et 4 juin.

- Créer son arbre : participation de l'école pour la fabrication de « structures arbres » qui seront exposées lors du festival « Les rendez-vous de St Lyphard » (Festival des Arts de la rue) à la Ferté Bernard prévu initialement du 27 au 30 mai 2021 et décalé du 14 au 18 juillet.

- semaine banalisée EDD du 12 au 16 avril : arbres de St Lyphard / action de nettoyage de l'environnement / 1 atelier LPO pour les classes élémentaires / une randonnée, orientation sur le site des Doves à Beaufay / atelier avec l'association Perche Nature (en lien avec le Syvalorm)

### 1.5- bilan financier provisoire coopérative scolaire / prévision achats

#### Coopérative scolaire :

Les comptes de l'année 2019-2020 ont été vérifiés. Une erreur a été identifiée (calcul sur une coopérative classe) et les comptes ont été rectifiés. Le solde de l'exercice 2019-2020 était de 991,77€ au lieu de 952,77€.

|   | Entrées | Sorties        |          |
|---|---------|----------------|----------|
| Solde exercice 2019-2020                            | 991,77  |                | + 991,7  |
| Participation familles                              | 1053    |                | + 1053   |
| Versements coopérative classe et abonnements classe |         | 970            | - 970    |
| Adhésion musique                                    |         | 20             |          |
| Ramettes papier                                     |         | 35,9           |          |
| Inscription arbres St Lyphard                       |         | 30             | - 253,36 |
| Jeu maternelle Ed du Grand Cerf                     |         | 135            |          |
| Matériel Arts visuels                               |         | 32,46          |          |
| Photographies Scolaires (commandes / facture)       | 2837,4  | 1361,8         | + 1475,6 |
| Téléthon (Dons parents + Versement coopé)           | 105     | 140,1          | - 35,1   |
| Goûter Téléthon                                     |         | 31,85          | -31,85   |
| Dépense « Pocket'Mask »                             |         | 172,8          | - 172,8  |
| Assurance école                                     |         | 63,18          | -63,18   |
| Cadeaux Noël (achat et remboursement APE)           | 296,43  | 296,43 + 57,15 | -57,15   |
|   | 5283,6  | 3346,67        | 1936,93  |

#### Remarques sur la coopérative scolaire :

- Il manque une facture du photographe correspondant aux recommandes. Les bénéfices devraient être d'environ 1100€ contre 804,8 l'année dernière.
- coopératives « classe » : 5€ par élève / « abonnement »: 50 € par classe
- Dépenses prévues à venir (en plus du photographe) : adhésion USEP / matériel EDD

#### Budgets mairie :

- fonctionnement 2020 : enveloppe de 5000€ / réalisation : 3657,83€ / solde : 1342,17€
- fonctionnement 2021 : 193,98€ ont été dépensés
- budget transport : enveloppe de 3000€ / réalisation: 0€ (Aucune sortie n'a été faite sur l'année 2019-2020.)

#### Achats :

- informatique
- matériel EPS avec problème du stockage
- mobilier de rangement pour le couloir de l'élémentaire et pour la salle des maîtres
- séries de livres et matériel montessori
- formation premiers secours :

#### 1.6- informatique

- conventionnement ENIR3, la municipalité a voté une enveloppe budgétaire de 10000€ (utilisation pour équipement des classes maternelles + postes maîtres + visualiseur en élémentaire).
- nouvel appel à projet pour socle numérique de base mais uniquement pour un équipement en élémentaire

## 1.7- sécurité (bilan PPMS AI et prochain exercice)

### - bilan PPMS AI :

Le PPMS AI a eu lieu le 2 décembre. Le scénario retenu était celui d'un confinement suite à une alerte donnée par la mairie pour un risque de menace extérieure avec pour but de rester calme et silencieux pendant toute la durée de l'exercice.

### - PPMS RM (risque majeur)

Un autre exercice est à réaliser pendant le 2ème trimestre pour un retour avant le 17 mai. Cet exercice consiste en un confinement dû à un risque majeur.

Les risques majeurs concernant l'école sont :

- la tempête et les insectes pour les risques naturels
- les risques technologiques liés aux transports

Le confinement peut impliquer si besoin de couper la ventilation et de scotcher (pour la maternelle) les arrivées d'air, de se regrouper au centre des classes loin des éléments vitrés.

## 2- Questions diverses

### **Le chauffage :**

#### - dysfonctionnement :

Le problème dû au chauffage n'est pas prévisible.

Il est donc difficile, d'une part, de prévenir avant que les enseignants n'arrivent à l'école. D'autre part, l'école ne possède pas de téléphone mobile et ce n'est pas aux enseignants d'utiliser leur téléphone personnel pour envoyer des sms.

Il n'existe pas non plus, à ma connaissance, dans les textes de températures minimum ou maximum. Les enseignant.e.s sont tenu.e.s d'accueillir les enfants.

#### - Où en est le dossier ?

La municipalité fait en sorte que le projet de la nouvelle chaufferie soit subventionné au maximum. Cela prend du temps. Il faudra patienter jusqu'en 2022 pour que la nouvelle chaufferie soit opérationnelle.

L'école dispose de petits radiateurs soufflants en cas de panne.

### **École maternelle :**

#### - intimité des toilettes :

Il est difficile de saisir exactement la demande : s'agit-il de la porte côté préau ? De la porte du couloir ? Des cloisons entre chaque WC ?

Le film opacifiant de la porte côté préau va être changé.

Une porte battante côté couloir paraît dangereuse.

Si il s'agit des cloisons entre les WC, il faudrait vérifier leur taille.

#### - proposition que les enfants soient en chaussettes :

Cela implique d'autres questions :

- Où enlève-t-on les chaussures ? Dans le couloir ? Comment faire en cas de pluie ?
- Comment gère-t-on les déplacements dans le couloir pour aller aux toilettes une fois les chaussures enlevées ?
- Quel temps sera consacré à retirer / mettre les chaussures ?

Pour toutes ces raisons, cette proposition est refusée.

- hygiène et vêtements des enfants (visage non nettoyé et taches sur les vêtements) :

Un point a été fait avec les ATSEM et le personnel de restauration.

Les enfants mangent seuls à la cantine et cela peut occasionner des accidents. Il est rappelé que les familles peuvent déposer des serviettes en tissu pour les repas.

Lors des activités artistiques, les blouses sont utilisées mais cela ne peut garantir une protection à 100 %. Les produits utilisés (peinture, craies) sont normalement lavables à l'eau sauf si la peinture utilisée est acrylique.

- formation you tube de Céline Alvarez (information donnée si les enseignant.e.s de la maternelle souhaite regarder) :

Les enseignant.e.s ont déjà connaissance des travaux réalisés par cette personne.

L'État définit les contenus d'enseignement et les missions des enseignants. La liberté pédagogique de chaque enseignant.e lui permet le choix des méthodes pédagogiques, des démarches didactiques et du type de médiations dans le cadre fixé.

Si une famille se pose des questions sur les méthodes utilisées en classe, il lui faut alors demander à rencontrer l'enseignant.e car cela ne relève pas du conseil d'école.

**APE « Les enfants de la Vallée » :**

respect du droit à l'image des enfants (autorisation de diffusion du père et de la mère de l'enfant)

La question a été transmise à l'APE, voici sa réponse :

Pour les publications servant à illustrer ses actions sur son compte Facebook ou dans le bulletin municipal, l'APE a toujours été vigilante quant au droit à l'image. Pour cela, elle sollicite exclusivement ses membres afin d'obtenir l'autorisation de diffuser les photos de leurs enfants. Pour d'autres actions nécessitant une publication (carnaval virtuel, recettes du confinement), les parents désireux de faire participer leur enfant doivent également transmettre leur autorisation. La vigilance sera renforcée dans le cas des parents séparés et, lorsque nous aurons connaissance de la situation, l'accord sera demandé aux deux parents afin d'éviter tout malentendu. »

**Abords de l'école :**

- le stationnement :

Pour le parking côté Mairie, une proposition est faite pour que des panneaux rappelant qu'il faut stationner en marche arrière soit posés.

Il est aussi rappelé que des places de stationnement sont disponibles dans la rue et sur le parking près de l'église.

- panneau de signalisation « école »

La mise en place d'une signalisation est à l'étude en ce moment-même.

Un fléchage piéton est prévu pour l'aménagement des abords de l'école.

Une remarque est faite sur l'opportunité de signaler l'école avec des panneaux : cela rend l'école plus facilement repérable.

- passage piéton côté mairie

Cela est prévu. Les services techniques attendent une fenêtre météo favorable pour réaliser les tracés.

Rue des rosiers, un aménagement routier supplémentaire est prévu pour ralentir les véhicules. Un plateau surélevé devrait être fait.

- aide physique matin et soir pour aider les enfants à traverser

La municipalité n'a pas les moyens financiers et humains pour mettre en place ce service. Il est rappelé que, en dehors de l'école, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Covid :

- tests salivaires pour les enfants (voir plus haut)

Traitements médicaux et médicaments à l'école :

- les traitements médicaux et l'administration des médicaments par le personnel éducatif :

L'administration de médicaments à l'école ne peut se faire que dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé). Les enseignant.e.s ne peuvent en aucun cas donner de médicaments à l'école.

Cependant, les animatrices acceptent de donner les médicaments sur le temps péri-scolaire et les médicaments peuvent aussi être pris pendant le midi.

Il faut donc revoir ce protocole et, pour plus de clarté, il sera ajouté sur la note de rentrée.

### 3- Travaux et remerciements

Remerciements :

- modification des meubles pour permettre la pose de plaques sur les façades des meubles dans les classes maternelles pour aider à la transition école / centre de loisirs
- disponibilité et réactivité des personnes du service technique pour la gestion du problème de chauffage
- réactivité pour la réparation du chalet (porte forcée le week-end dernier 13 et 14 mars)
- La sonnerie sous le préau maternelle sera remplacé par une cloche (qui est commandée).
- Ponçage et peinture de la table extérieure.

Travaux :

- réparation meuble à tiroir classe Hélène
  - géotextile dans les tables bac à sable
  - Les marquages de la cour maternelle (voir la réponse faite pour le passage piéton)
  - ventilation bruyante dans l'atelier entre les classes maternelles (absence de cache)
- **Information** : Des travaux seront faits sur le bâtiment maternelle pour remplacer le bardage des appuis et tours des fenêtres.

Clôture du conseil d'école :

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'école est levé à 20h40.

Prochain conseil d'école : mardi 8 juin 2021 à 18h30

Le directeur

Pierre-Yves FEUNTEUN



Le secrétaire de séance

Nolwen Chupin

